

N° 2017.26.09.240

## ARRETÉ DU MAIRE

LE MAIRE DE LA VILLE DE CARBON-BLANC,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2211-1, L2212-1 et L2213-1 à 5 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R414-14, R411-25 à 28 et R411-1 à 9 ;

Vu la circulaire n°86-230 du Ministère de l'Intérieur relative à l'exercice des pouvoirs de Police par le Maire, le Président du Conseil Général et le représentant de l'Etat dans le département en matière de circulation routière ;

Vu le décret n° 91-1147 du 14 octobre 1991 relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution ;

Considérant les travaux de réfection de la couche de roulement, place Voltaire à Carbon-Blanc, du 4 au 13 octobre 2017, réalisés par l'entreprise MOTER, 27 Avenue des Martyrs de la Libération, 33703 Mérignac, pour le compte de Bordeaux Métropole ;

## ARRÊTE :

**ARTICLE 1er :** Pendant 8 jours du 4 au 13 octobre 2017, l'entreprise MOTER est autorisée à effectuer les travaux de réfection de la couche de roulement, Place Voltaire à Carbon-Blanc.

**ARTICLE 2 :** Durant cette période, la rue sera barrée au droit des travaux.

**ARTICLE 3 :** Une déviation sera mise en place par les services de Bordeaux Métropole.

**ARTICLE 4 :** Les demandeurs devront, au minimum une semaine avant l'exécution des travaux, effectuer et diffuser une information aux riverains des rues concernées par les travaux en rue barrée ainsi que celles touchées par le plan de déviation.

**ARTICLE 5 :** La signalisation sera mise en place et conservées par les soins de l'entreprise MOTER conformément à la réglementation en vigueur.

**ARTICLE 6 :**

- Monsieur le Brigadier Chef Principal de la Police Municipale de Carbon-Blanc
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Carbon-Blanc
- Monsieur le Président de Bordeaux Métropole
- L'entreprise MOTER

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à CARBON-BLANC, le 26 septembre 2017  
P°/ Alain TURBY,



Maire de Carbon-Blanc,  
Conseiller métropolitain  
Délégué à la métropole numérique.

